

Délibération DEL-B-2026-001

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 20 JANVIER 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt janvier deux mille vingt-six, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (19)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER.

**Pouvoirs (5)** : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD,

**Absents (7)** : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Anne-Marie REVEAU

**Date de convocation** : 14-01-2026

**Secrétaire de séance** : Bruno BODIN

## RESSOURCES HUMAINES

### Tableau des effectifs - Modification Année 2026 n°1 : créations et suppressions de postes

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative au régime de délégation au bureau ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 04 décembre 2025 ;

**Considérant** la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 14 octobre 2025.

Dans le cadre du fonctionnement des services de la communauté d'agglomération, la modification du tableau des effectifs suivantes est nécessaire :

## 1 – Promotions internes 2025

Pour faire suite aux notifications du Centre de Gestion des Deux Sèvres, il est proposé de supprimer et de créer les postes suivants suite à la procédure de promotion interne 2025 :

Direction Service	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Poste à supprimer	Nouveau poste à créer	Date d'effet
				Grade actuel	Nouveau grade	
Direction Culture / Scène de Territoire	24114	35h	Administrative	Rédacteur Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	Attaché	01/02/2026
Direction Ressources	25111	35h	Administrative	Rédacteur Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	Attaché	01/02/2026
Direction Culture / Bibliothèques	24123	35h	Culturelle	Bibliothécaire principal	Conservateur des bibliothèques et du patrimoine	01/02/2026

Nombre de création de poste : **3 ETP**

Nombre de suppression de poste : **- 3 ETP**

## 2 – Créations et suppressions de postes : changements de grades

Suite à des modifications dans l'organisation des postes et la composition des grades, liés soit à une réussite au concours, soit à des évolutions professionnelles, il est proposé de modifier les postes de la manière suivante :

Affectation	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Poste à supprimer	Filière	Poste à créer	Date d'effet
				Grade actuel		Nouveau grade	
Centres aquatiques	25119	35h	Sportive	Conseiller territorial des APS	Sportive	Conseiller principal territorial des APS	01/02/2026
AET - DECHETS		35h	Technique	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Technique	Ingénieur	01/03/2026
AET - DECHETS	30 031	35h	Technique	Technicien	Technique	Ingénieur	01/02/2026
AET	25196	35h	Technique	Ingénieur en chef	Administrative	Attaché principal	01/02/2026
SACS -	25824	35h	Administrative	Attaché Principal	Administrative	Attaché	01/02/2026
RESS - FINANCES	25039	35h	Administrative	Attaché Principal	Administrative	Attaché	01/02/2026
RESS - FINANCES	27572	35h	Administrative	Attaché	Administrative	Adjoint Administratif ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/02/2026

Nombre de création de poste : **7 ETP**

Nombre de suppression de poste : **- 7 ETP**

### 3 – Suppressions de postes

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la compétence Enfance, il est proposé de supprimer les postes non utilisés :

Affectation	N° du poste CIRIL	Temps de travail	Filière	Poste à supprimer	Date d'effet
				<b>Grade actuel</b>	
ENFANCE	24677	21h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24675	21h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24683	24h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24686	30h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24709	28h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24748	6h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24769	21h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	24951	7h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	25099	24h30	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	25479	24h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	29351	21h	Animation	Adjoint d'animation	01/03/2026
ENFANCE	25907	13h	Technique	Adjoint Technique	01/03/2026

Nombre de suppression de poste : - **6.86 ETP**

### 4 – Créations de postes

Dans le cadre de la fin de mise à disposition d'un agent au Service Habitat, il est envisagé son remplacement.

Les missions principales dévolues à ce poste seraient :

- Informer et conseiller les particuliers sur les travaux d'amélioration de leur logement notamment en matière de rénovation énergétique, d'un point de vue technique et financier ;
- Informer, conseiller et accompagner les porteurs de projets sur les dispositifs d'aides existants ;
- Assurer l'instruction de demandes de subvention ;
- Informer, accompagner et mobiliser les professionnels du bâtiment ;
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation ;
- Assurer une veille technique et réglementaire ;

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer le poste correspondant :

Affectation	Temps de travail	Filière	Poste à créer	Date d'effet
			<b>Grade</b>	
AEIT – Habitat	35h	Technique	Technicien	01/02/2026

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Toutefois, le poste pourra être ouvert à un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé, dans le contrat :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement (diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaité).

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- **créer et supprimer les postes tels que présentés ci-dessus ;**
- **prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de leur date d'effet ;**
- **imputer les dépenses sur le budget concerné ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 27 JAN. 2026

Notifié ou publié le 27 JAN. 2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

